



## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 à 17h30

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Villar d'Arène se sont réunis le 16 décembre 2025, à la Mairie de Villar d'Arène à 17 heures 30, sous la présidence de M. Olivier FONS, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 10 décembre 2025.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- **Approbation du précédent PV de réunion.**
- **Approbation du déclassement avec enquête publique du domaine public devant le gîte « les Mèlèzes »**
- **Versement d'un acompte au SIVOM pour l'année 2026.**
- **Construction d'un abribus.**
- **Subvention des « Enseignes »**
- **Convention « Hélicoptère de France »**
- **Modification des statuts de le SPL.**
- **Adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026 (et suivantes)**
- **Approbation du rapport des actions entreprises suite à l'audit CRC de la SPL Eau SHD.**
- **Achat parcelles Mme Denise FORMONT.**
- **Déclassement et vente FAUST, MALETTE et ALBERT.**
- **Vente parcelles refuge Adèle Planchard.**
- **Convention SDIS Ski de fond**
- **Participation au transport scolaire.**
- **Ouverture anticipée de crédits d'investissement.**
- **Décision modificative pour enregistrement des recettes non prévues au budget car inconnues au moment de son établissement.**
- **Affaires diverses.**

**Nombre de conseillers en exercice :** 11

**Membres présents :** Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, David LE GUEN, Catherine PATTE RULFO, Gilles JUGE, Élodie LEFEBVRE, Jean-Pierre JACQUIER forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

**Absents :** David AMIEUX, Sylvain PROTIÈRE, Valérie BUCH.

**Pouvoir :** Aucun

David LE GUEN est arrivé en cours de conseil.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice ALBERT

---

Monsieur le Maire précise la question relative au quorum demandé pour l'approbation des P.V des séances précédentes.

Il s'agit bien d'obtenir le quorum de la séance du jour de l'approbation.

**Approbation du précédent P.V**

Le procès-verbal du 29 juillet 2025 est présenté à l'approbation du Conseil. Aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité des élus présents.

**Délibération relative à l'approbation du déclassement avec enquête publique du domaine public devant le gîte « les Mélézes »**

Monsieur le Maire rappelle que Mr et Mme ALLIRAND souhaitent acheter l'emplacement qu'ils louent actuellement à la Commune comme terrasse avec servitude de passage. En effet, il est important que les commerces aient une représentation extérieure.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la possibilité d'intégrer cette parcelle dans une procédure de déclassement avec enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle que La Commune a demandé l'avis d'IT05 sur l'opportunité de la procédure de déclassement.

A la suite de l'avis réservé d'IT 05, la commission d'urbanisme réunie le 17 avril 2024 s'est prononcée et a refusé la cession de cette parcelle.

David le Guen arrive à 17 h 37.

**Une discussion s'engage : il est mis en avant la valorisation du bien commercial, qui serait un atout pour conserver ce commerce, une proposition est faite pour déplacer le passage piéton existant entre le terrain de jeu pour enfants et cette terrasse, ce choix n'est pas retenu, une voix contre afin de conserver ce passage tel quel. La décision est mise au vote : le Conseil Municipal autorise la procédure de déclassement avec enquête publique pour une cession de la parcelle avec un servitude de passage.**

Madame Catherine PATTE-RULFO vote contre.

**Délibération relative au versement d'un acompte au SIVOM pour l'année 2026.**

Monsieur Le Maire propose de verser comme l'année précédente un acompte pour l'année 2026 au SIVOM.

Cet acompte correspond à 40 % de la participation communale versée en 2025, soit un montant de 92 961.86 € et sera imputé au chapitre et à l'article correspondants du budget communal 2026.

**Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le versement de l'acompte au SIVOM pour l'année 2026.**

### Délibération relative à la construction d'abribus.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de construire 2 abribus sur la Commune et demande le report sur le budget 2026.

Un devis a été demandé à un lycée professionnel et a été reçu tardivement.

Ce devis est supérieur à la proposition faite par les services techniques du SIVOM.

Une discussion s'engage sur le retard pris par le projet et sur la nécessité de demander que ces travaux soient faits en priorité.

Il est rappelé que la compétence mobilité est dévolue à la CCB. Par contre, les infrastructures d'accueil restent à la charge de la Commune.

***Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide la poursuite du projet par les services techniques du SIVOM.***

### Délibération relative à la subvention des Enseignes de Villar d'Arène.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention des Enseignes de Villar d'Arène, le conseil propose une augmentation de 500 €.

**Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 3000 euros aux Enseignes et de l'inscrire au budget 2026.**

### Délibération relative à la convention « Hélicoptères de France ».

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée avec HDF (Hélicoptères de France) relative aux secours hélicoptérés dans les Hautes-Alpes pour l'année 2025/2026 (du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 30 novembre 2026).

**Dans le but de valider les termes de cet accord et les tarifs proposés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles.**

### Délibération relative à la modification des statuts de la SPL.

Suite à l'entrée de la commune de Puy Saint Pierre à l'actionnariat de la SPL Eau SHD, il a été nécessaire de procéder à des modifications statutaires de cette même SPL et de les acter par la signature de Monsieur le Maire ou son représentant.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal de la modification des statuts de la SPL.**

### Délibération relative à l'adoption du supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 les redevances « pour pollution de l'eau d'origine domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » ont été remplacées par la redevance « sur la consommation d'eau potable » et par deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part, et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part, ce qui génère un supplément de prix de 0.0138 €HT/m3 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.**

**Délibération relative à l'approbation du rapport des actions entreprises suite à l'audit de la Chambre Régionale des Comptes de la SPL Eau SDH.**

Monsieur le Maire présente le rapport des actions entreprises à la suite des observations de la CRC et demande son approbation au Conseil Municipal.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.**

**Délibération relative à l'achat des parcelles de Madame Denise FORMONT**

Madame FORMONT propose de vendre la totalité de ses parcelles à la Commune.  
Une des parcelles AB 126 présente un intérêt pour la Commune. A ce titre, Monsieur le maire propose son acquisition au prix de 0.50 € le m2, les autres parcelles faisant parties du lot seraient acquises au prix de 0.20 € le m2.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal et inscription au budget 2026.**

**Délibération relative au déclassement du domaine public**

Des administrés demandent un déclassement de certaines parcelles du domaine public.

Les emprises proposées au déclassement sont :

- **Au Pied du Col :**
  - Domaine public attenant aux parcelles E 7389 E737.  
**Mr ALBERT Michel**
- **Aux Cours :**
  - Domaine public attenant à la parcelle AC756.  
Escalier extérieur  
**Mr et Mme MALETTE Thérèse et Florent**
- **Au bourg**
  - Domaine public attenant à la parcelle AB 436  
Levée de grange  
**Mr Quentin FAUST**

Monsieur le Maire propose de lancer la procédure pour chacun des déclassements cités et de fixer un prix de vente à 70€ le m2 comme les dernières ventes effectuées dans la zone constructible par la municipalité.

Madame Catherine PATTE-RULFO demande si ces recettes seront inscrites au budget 2026.

Monsieur le Maire confirme que seules les recettes certaines peuvent être inscrites au budget dans le respect de la sincérité sans omissions, majorations, ni minorations.

En conséquence, elles ne seront inscrites qu'en décision modificative du budget lorsqu'elles seront certaines.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.**

**Délibération relative à la vente des parcelles autour du refuge Adèle Planchard.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la vente des parcelles section I, 88,89 et 90) d'une superficie de 2606 m<sup>2</sup> au lieu-dit « La Plate des Agneaux » au profit de la Société des Touristes du Dauphiné.

Ces parcelles autour du refuge Adèle Planchard ont fait l'objet d'un bornage et d'un plan de division par la SCP Benoit Duchatel.

C'est pourquoi Monsieur Le Maire propose de vendre la parcelle au prix de 1000 €, frais de dossiers et frais de notaire à la charge de la STD.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.**

**Délibération relative à la convention avec le SDIS.**

Monsieur le Maire rappelle que les secours sur la piste de ski de fond sont du domaine de la commune et doivent faire l'objet d'une convention avec le SDIS. Cette convention doit être adoptée par le Conseil Municipal.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.**

**Délibération relative à la participation communale au transport scolaire.**

Monsieur Le Maire propose de participer, comme l'an passé, à l'achat des cartes de transport des enfants jusqu'à 18 ans inclus, résidents sur la commune de Villar d'Arène, pour l'achat d'un titre de transport lié à la formation professionnelle, scolaire ou universitaire. (Sur justificatif et plafond de dépenses de 90 € par an.)

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.**

**Délibération relative à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement.**

Monsieur Le Maire explique qu'il y a lieu de délibérer, afin de permettre la continuité de l'action communale.

Dans l'attente du vote du budget 2026, le Conseil municipal peut délibérer pour autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement rendues nécessaires dans la limite de 25 % de celles prévues au budget 2025.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.**

**Décision modificative n°4**

Monsieur le Maire explique que suite aux intempéries, à l'augmentation des postes de fonctionnement et pour l'enregistrement de recettes non prévues au budget, il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.**

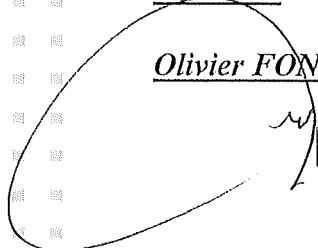
Madame Catherine PATTE-RULFO propose que l'on rajoute pour une meilleure compréhension l'intitulé des articles et chapitres cités dans les D.M.

Madame Catherine PATTE-RULFO demande quelle mandature votera le budget 2026. Monsieur le Maire confirme que le Conseil sortant n'est pas tenu de voter le budget 2026 qui sera débattu après l'installation du nouveau Conseil dans le courant du mois d'avril. Toutefois, il peut délibérer pour approuver un budget de transition reprenant les opérations de restes à réaliser et inscrire des opérations qui lui semblent nécessaires laissant en provision pour investissements futurs une réserve que la nouvelle mandature pourra en cours d'année affecter aux opérations qu'elle jugera nécessaires par décision modificative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 33.

Le Maire

Olivier FONTS



le secrétaire de séance

Béatrice ALBERT

